

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Commune de LA LANDELLE

Compte rendu du Conseil Municipal
Du vingt-sept mai deux mille vingt et un

Date de la Convocation : 20 mai 2021

Date d'affichage : 20 mai 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 11

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle culturelle comme le permet la loi suite aux dispositions du COVID19 sous la présidence de Monsieur Jacques LIGNEUL, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques LIGNEUL, Philippe RENARD, Joël BOURGEOIS, Blaise DOUGLAS, Pierre LAVIEC, Josyane HERNANDEZ, Agnès HULOT, Alain GRESSENT, M Grégory VERDY, Mme Mauricette DETOUY, Mme Frédérique POSTEL.

Étaient absents (excusés) :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Pierre LAVIEC est élu secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant tous ces éléments, le Conseil Municipal :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et du budget annexe,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 pour la commune de la Landelle par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à Madame Mauricette DETOUY et quitte la salle de réunion.

Madame Mauricette DETOUY présente à l'ensemble du Conseil le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2020 et son analyse :

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement : 508830.44 €
Dépenses de fonctionnement : 514626.66 €
Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 141123.80 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2020 : 135327.58 €

Recettes d'investissement : 148424.95 €
Dépenses d'investissement : 152446.47 €
Déficit d'investissement 2020 reporté : 73264.90 €
Déficit d'investissement de clôture 2020: 77286.42 €

TOTAL RECETTES : 657255.39 €
TOTAL DÉPENSES : 667073.13€
EXCÉDENT TOTAL 2020 REPORTÉ : 141123.80 €

Excédent global de clôture : 58041.16 €
Reste à Réaliser : 61137.00€
TOTAL : : 119178.16€

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2020 tel que présenté par Madame Mauricette DETOUY.

DÉCIDE : d'affecter :

- au compte 002 de la Section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 pour un montant de :
119178.16 €

- au compte 1068 de la Section d'Investissement pour un montant de : **16149.42 €**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le CA 2020, Approuve à l'unanimité le CA 2020 tel que présenté par Madame DETOUY.

3-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'examen article par article du Budget primitif 2021 proposé par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote et arrête comme suit les différentes sections :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DU PRESENT BUDGET	536420.32	417242.16
+	+	+
RESTES À REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		119178.16
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	536420.32	536420.32

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DU PRESENT BUDGET	256694.42	195557.42
+	+	+
RESTES À REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	61137.00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	0	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	256694.42	256694.42

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	793114.74	793114.74
------------------------	------------------	------------------

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Budget primitif 2021, Approuve à l'unanimité le Budget primitif 2021 tel que présenté par Monsieur le Maire.

4-ACQUISITION D'UN TERRAIN UNE PARTIE DE LA PARCELLE 95

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, l'acquisition future d'une petite partie de la parcelle 95 rue de la vallée surelle appartenant à Monsieur LAVILLE, à côté de la mare. La parcelle est déjà entretenue par la mairie.

Il présente au Conseil municipal le plan local d'urbanisme et la position du terrain dans la commune. Le coût total du terrain estimé à 3500€ (le prix du terrain est de 2.50€ le m2 il est estimé à 1000€) , Frais de Géomètre estimé à 1000€ et frais de Notaire à 1000 €. Pour cela, le Conseil Municipal doit prendre une DM au budget 2021.

Le choix du géomètre est : M CORRE

Le choix du notaire est : étude de St Germer de Fly

Le Conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité,

- ACCEPTE L'achat d'une partie de la parcelle 95, rue de la vallée surelle à Monsieur LAVILLE.

- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat.
- DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre au budget 2021 les 3500€ nécessaires pour l'achat du terrain.

5-DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de La Landelle,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 pour l'achat du terrain.

RECETTES

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021	OPFI		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+3500.00

DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+3500.00
022	022			DÉPENSES	-3500.00
21	2111	ONA		TERRAIN NU	+3500.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

6-PASSAGE D'UNE BALAYEUSE POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES

Afin de procéder à l'entretien de la voirie communale, les agents techniques de la collectivité ne pouvant plus utiliser de produits phytosanitaires. Monsieur le Maire explique qu'il convient d'envisager le passage d'une balayeuse de voirie. En effet, suite aux travaux d'embellissement réalisés sur la commune, un nettoyage s'avère nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

D'autoriser Monsieur le Maire, à procéder au passage d'une balayeuse et de signer tous les documents nécessaires.

7-FRAIS DE DEPLACEMENT DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Monsieur Le maire présente la nécessité d'indemniser les déplacements des adjoints administratifs, générés par les heures supplémentaires, les formations, et les besoins de la mairie.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents :

L'attribution d'indemnités kilométriques, suivant le barème de l'administration, pour les adjoints administratifs missionnés par le Maire avec un déplacement en dehors du territoire intercommunal (formation, heures supplémentaires).

8- QUESTIONS DIVERSES

- **CONVENTION DE PRÊT DE TERRAIN AUX FAMILLES NAVARRE ET BUISSON**

Monsieur le maire propose le prêt d'une parcelle de terrain d'environ de 10 mètres de retrait par rapport aux clôtures actuelles, aux familles NAVARRE au 6 résidence des sablons et la famille BUISSON au 8 résidence des sablons.

Pour cela, une convention sera établie entre la mairie et les occupants à titre gratuit à dater du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 15 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

D'autoriser Monsieur le Maire, à établir une convention et de signer tous les documents nécessaires.

➤ **FEU D'ARTIFICE DU 17 JUILLET 2021**

Monsieur RENARD explique qu'une animation spectacle musical est prévue de 19h30 à 23h00 et sera suivie du traditionnel feu d'artifice.

➤ **NETTOYAGE DES CALVAIRES**

Madame POSTEL demande de procéder au nettoyage des calvaires de la commune. Cela peut être envisagé pendant la période du mois Juillet-Août. La peinture est envisagée aussi à une période ultérieure.

➤ **RECETTE DE LA FORÊT**

Monsieur le maire annonce le résultat des gains générés par la forêt pour le montant de 37617€

- Ensemble de la vente de stères de bois 11617€
- Vente de grumes 18000€
- Location de la chasse 8000€

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10